



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 27**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau (à compter de la délibération n° 2022-09-28/11 incluse), M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny (à compter de la délibération n° 2022-09-28/02 incluse), Mme Catherine Despierre, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2022-09-28/09 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Amroze Adjuward (à compter de la délibération n° 2022-09-28/02 incluse), M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

**Ont donné procurations : 11**

Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Olivier Poneau (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/10 incluse), M. Bruno Drevon à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Dominique Busigny à M. Frédéric Hucheloup (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/01 incluse), Mme Nathalie Normand à M. Stéphane Lambert, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/08 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à M. Damien Metzlé, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à Mme Elodie Simoes, M. Philippe Ferret à Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre-François Brisabois à Mme Magali Lamir.

**Absent non représenté : 01**

M. Amroze Adjuward jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/01 incluse.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2022-09-28/11

**Objet : marché n° 2412 relatif à la performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mises en valeur, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des bornes de recharge électrique, conclu avec la société INEO INFRASTRUCTURES IDF / PRUNEVIELLE - Protocole d'accord transactionnel n° 1.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-09-28/11

*Objet : marché n° 2412 relatif à la performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mises en valeur, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des bornes de recharge électrique, conclu avec la société INEO INFRASTRUCTURES IDF / PRUNEVIEILLE - Protocole d'accord transactionnel n° 1.*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**VU** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 139,

**VU** les articles 2044 à 2052 du Code civil relatifs aux transactions,

**VU** le marché n° 2412 passé avec le groupement d'entreprises INEO INFRASTRUCTURES IDF / PRUNEVIEILLE (dont la société INEO INFRASTRUCTURES IDF est le mandataire) relatif à la performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mises en valeur, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des bornes de recharge électrique de la Ville de Vélizy-Villacoublay, en date du 13 février 2017,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Aménagement et Environnement, réunies en séances le 19 septembre 2022,

**CONSIDÉRANT** les manquements aux obligations contractuelles, les taux excessifs de panne des bornes de recharge électrique, les réponses approximatives aux demandes d'intervention, l'absence de maintenance et les rapports annuels non-conformes, ouvrant droit au versement de pénalités, au profit de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dont le montant total s'élèverait à 53 500,00 € HT,

**CONSIDÉRANT** que le groupement d'entreprises a contesté les manquements soulevés par la Commune, ainsi que le versement de pénalités,

**CONSIDÉRANT** la renonciation de la Commune à l'application des pénalités d'un montant total de 53 500,00 € HT,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer un protocole d'accord transactionnel, relatif à l'acceptation sans indemnité de la société INEO INFRASTRUCTURES IDF du retrait des bornes de recharge électrique au marché, dans le cadre du poste G2 relatif notamment à l'entretien et à la maintenance de toutes les bornes, conclu pour un montant forfaitaire annuel de 207 123,75 € HT, la résiliation partielle et définitive de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance des bornes de recharge électrique,

**CONSIDÉRANT** que cette résiliation partielle entraîne une moins-value totale de 1 902,00 € HT (soit 2 282,40 € TTC), au montant forfaitaire annuel du poste G2 de 207 123,75 € HT (soit 248 548,50 € TTC),

Délibération n° 2022-09-28/11

*Objet : marché n° 2412 relatif à la performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mises en valeur, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des bornes de recharge électrique, conclu avec la société INEO INFRASTRUCTURES IDF / PRUNEVIEILLE - Protocole d'accord transactionnel n° 1.*

---

**CONSIDÉRANT** que suite à cette résiliation partielle, le montant annuel du poste G2 est porté à 205 221,75 € HT (soit 246 266,10 € TTC), soit une diminution de 0,92 % par rapport au montant annuel initial de ce poste,

**CONSIDÉRANT** que ce protocole d'accord transactionnel entrera en vigueur et prendra effet à compter de sa notification,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel Bucheton, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du protocole d'accord transactionnel au marché n° 2412 relatif à la performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mises en valeur, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des bornes de recharge électrique de la Ville de Vélizy-Villacoublay, attribué au groupement d'entreprises INEO INFRASTRUCTURES IDF / PRUNEVIEILLE, joint à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole d'accord transactionnel, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221003-DEL\_22\_09\_28\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

acte affiché du 03/10/2022 au 06/12/2022